

OCTOPUS BIOSAFETY

Société Anonyme

29, rue Saint Pierre

49300 Cholet

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de clos le 31 décembre 2020



YUMA AUDIT

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
5, rue Catulle Mendès
75017 Paris

OCTOPUS BIOSAFETY

Société Anonyme

29, rue Saint Pierre
49300 Cholet

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société OCTOPUS BIOSAFETY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société OCTOPUS BIOSAFETY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 14 juin 2021

Le Commissaire aux comptes

YUMA AUDIT



Laurent HALFON

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
Actif immobilisé				
Frais d'établissement				
Recherche et développement	1 949 667	1 537 153	412 514	-0
Concessions, brevets, droits similaires	82 965	14 116	68 849	57 122
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 644		1 644	1 644
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	407 697	256 019	151 678	209 480
Autres immobilisations corporelles	144 235	50 528	93 707	102 116
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	2 350		2 350	2 350
Prêts				
Autres immobilisations financières	13 800		13 800	10 800
TOTAL (I)	2 602 357	1 857 816	744 541	383 511
Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	271 044		271 044	251 596
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	70 689		70 689	
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs	5 237		5 237	276
. Personnel	2 700		2 700	2 700
. Organismes sociaux	1 221		1 221	1 951
. Etat, impôts sur les bénéfices	261 777		261 777	297 415
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	86 816		86 816	34 177
. Autres	15 354	2 836	12 518	26 014
Capital souscrit et appelé, non versé	77 814		77 814	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	689 632		689 632	116 429
Instruments de trésorerie				
Charges constatées d'avance				1 504
TOTAL (II)	1 482 284	2 836	1 479 448	732 061
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	4 084 641	1 860 652	2 223 989	1 115 573

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 2 027 468 Euros)	2 027 468	1 013 734
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	3 936 510	3 097 799
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	2 081	2 081
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	10 585	10 585
Report à nouveau	-4 769 942	-3 363 586
Résultat de l'exercice	-831 977	-1 406 355
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Résultat de l'exercice précédent à affecter		
TOTAL (I)	374 725	-645 743
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	647 500	647 500
TOTAL (II)	647 500	647 500
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	230 523	230 523
. Découverts, concours bancaires	3 822	
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	229 640	457 536
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	329 294	156 932
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	48 256	75 833
. Organismes sociaux	306 707	171 499
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	751	
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	7 997	11 693
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		7 568
Autres dettes	3 684	2 231
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	41 092	
TOTAL (IV)	1 201 765	1 113 816
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	2 223 989	1 115 573

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)
	France	Exportations	Total	Total
Ventes de marchandises	900	4 000	4 900	
Production vendue biens	16 860	169 882	186 742	
Production vendue services	75	31 623	31 698	
Chiffre d'affaires net	17 836	205 505	223 341	
Production stockée			-19 724	-25 917
Production immobilisée			438 327	12 940
Subventions d'exploitation reçues				8 852
Reprises sur amort. et prov., transferts de charges			2 949	23 976
Autres produits			490	1 519
Total des produits d'exploitation			645 383	21 370
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				18 569
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			505 145	123 265
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements			-39 172	-123 138
Autres achats et charges externes			374 838	618 446
Impôts, taxes et versements assimilés			12 956	4 347
Salaires et traitements			515 242	666 578
Charges sociales			199 040	250 760
Dotations aux amortissements sur immobilisations			477 096	481 854
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			1 406	1 220
Total des charges d'exploitation			2 046 551	2 041 901
RESULTAT D'EXPLOITATION			-1 401 168	-2 020 531
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés			0	29
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				4
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers			0	33
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			8 906	7 590
Différences négatives de change			27	129
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières			8 933	7 719
RESULTAT FINANCIER			-8 933	-7 686
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-1 410 101	-2 028 217

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		18 603
Reprises sur provisions et transferts de charges	377 835	377 835
Total des produits exceptionnels	377 835	396 438
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 198
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	30 000	23 570
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	30 000	25 768
RESULTAT EXCEPTIONNEL	347 835	370 670
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	-230 289	-251 192
Total des produits	1 023 218	417 841
Total des charges	1 855 195	1 824 196
RESULTAT NET	-831 977	-1 406 355
Dont crédit-bail mobilier	36 233	41 868
Dont crédit-bail immobilier		

Annexe des comptes annuels

S.A. OCTOPUS BIOSAFETY

29, rue Saint-Pierre

49300 CHOLET

N° SIRET : 341 727 014 00035

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice social clos le 31 décembre 2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 décembre 2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 223 989,39 €uros.

Le résultat net comptable est une perte de 831 976,61 €uros.

Au cours de l'exercice, la société a procédé à deux augmentations de capital en date du 31 janvier 2020 et du 22 décembre 2020.

Le détail de ces opérations est mentionné en page 13, au paragraphe "Capital social".

A la suite du retard pris dans la fabrication et la commercialisation du robot "Octopus", devant intervenir initialement courant 2019, la société a obtenu, en octobre 2019, le gel des échéances en capital des emprunts souscrits auprès de la CAISSE D'EPARGNE et de BPI FRANCE pour la période du 3 septembre 2019 avec prorogation jusqu'au 30 avril 2021.

A la date d'arrêtés des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les critères de réussite technique et commerciale du projet "Poultry" n'étant pas intégralement remplis, il a été décidé de maintenir une provision en comptabilité concernant les coûts de développement du robot "Octopus" qui ont été inscrits à l'actif du bilan pour un montant cumulé d'1 511 340 €uros.

En application du principe de prudence, la valeur nette comptable des coûts de développement figure à l'actif pour une valeur nette comptable à néant.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Dans le contexte du Covid-19, la société a été contrainte de réduire son activité à compter du 17 mars 2020.

La reprise d'activité s'est faite partiellement à compter du 11 mai 2020.

Les comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été arrêtés dans ce contexte.

Le compte de résultat au 31 décembre 2020 est ainsi impacté au niveau du chiffre d'affaires et les charges variables sont atténuées en conséquence.

La société a eu recours au dispositif d'activité partielle sur la période d'avril à décembre 2020, les incidences correspondantes étant inscrites, pour leur montant net, dans les comptes de charges de personnel conformément aux préconisations de l'A.N.C.

Par ailleurs, la société n'a pas fait appel à des aides financières exceptionnelles dans le contexte Covid-19 en 2020.

Evénements postérieurs

La société a obtenu une prorogation en janvier 2021 de l'accord pour le gel des échéances en capital des emprunts et ce jusqu'au 30 avril 2021.

A la suite de la 3^{ème} vague de l'épidémie de Covid-19 touchant la France au début du 2^{ème} trimestre 2021 et des mesures du 3^{ème} confinement exigées par le Gouvernement, la société a été ralentie dans sa production.

PRINCIPES GENERAUX

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, le cas échéant, modifié par les règlements de l'Autorité des Normes Comptables n° 2015-06, 2016-07, 2018-01 et 2018-02, et en application des principes fondamentaux :

Image fidèle
Comparabilité
Continuité d'activité
Régularité
Sincérité
Prudence
Permanence des méthodes

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Continuité d'exploitation

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire de la société sur l'exercice s'explique par la nécessité d'engager des frais postérieurs à la mise en service du robot, notamment pour s'assurer de la parfaite fiabilité de celui-ci.
- La trésorerie disponible au 31 décembre 2020, le gel des échéances d'emprunts évoqué au paragraphe ci-avant "Evénements postérieurs", l'encaissement du CIR 2020 pour 230 289 €uros et les fonds apportés par les actionnaires devraient permettre à la société de couvrir ses besoins jusqu'en septembre 2021.

Afin de couvrir les besoins ultérieurs, le Conseil d'Administration a d'ores et déjà pris les mesures suivantes pour assurer le financement nécessaire :

- (i) Poursuite de l'effort commercial dans les domaines du biosafety et de la robotique aviculture,
- (ii) Poursuite de la recherche d'investisseurs.

Il existe une incertitude sur la continuité d'exploitation si la société n'est pas en mesure de réaliser ses plans d'action. En conséquence, elle pourrait ne pas être en mesure d'acquitter ses dettes et de réaliser ses actifs dans le cadre normal de son activité. Les comptes annuels ont cependant été établis sur une base de continuité d'exploitation.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants des actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions économiques différentes, les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations. Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou à la suite de nouvelles informations.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du Plan Comptable Général.

Ainsi, les immobilisations inscrites à l'actif du bilan sont :

- Identifiables,
- Porteuses d'avantages économiques futurs,
- Contrôlées par l'entité,
- Evaluées de façon fiable.

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

Les immobilisations, par nature décomposables, ont fait l'objet d'une décomposition lorsque les montants des différents composants apparaissent significatifs et/ou ont des durées d'utilisation distinctes de celles de la structure.

Recherche et développement

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les critères suivants sont satisfaits :

- (a) Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) Intention de la société d'achever le projet,
- (c) Capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- (d) Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- (e) Disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet,
- (f) Evaluation fiable des dépenses de développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes annuels sur la ligne "Immobilisations incorporelles".

Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés selon les durées d'utilisation réelles de chaque type d'immobilisations ou selon les durées d'usage, en application de la mesure de simplification destinée aux PME.

Les durées ainsi appliquées au sein de l'entité sont les suivantes :

Frais de recherche et développement	4 ans
Logiciels	1 à 3 ans
Matériel industriel	3 à 7 ans
Installations et agencements divers	7 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier de bureau	3 ans

Lorsque des indices de perte de valeur apparaissent, une dépréciation des immobilisations est constituée, si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires.

Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais professionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute lui est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée sur les créances par voie de provision, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dépréciations sont évaluées créance par créance.

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite dont il est probable ou certain qu'elle provoque une sortie de ressources au bénéfice de tiers.

L'ensemble des litiges (techniques, fiscaux...) et risques ont été inscrits en provisions à hauteur du risque estimé probable à la clôture de l'exercice.

Situation fiscale

Pour l'exercice 2020, la société bénéficie d'un Crédit d'Impôt Recherche d'un montant de 230 289 €uros.

Engagements de retraite

Ne représentant pas un montant significatif, les engagements de retraite n'ont pas fait l'objet d'une évaluation.

Annexe des comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais de recherche et développement

Frais recherche et développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Frais recherche et développement	1 949 667	1 537 153	412 514

Pour mémoire, les frais de recherche et développement activés pour un montant de 1 949 667 €uros (dont 438 327 €uros pour le nouveau robot "Biosafety" et 1 511 340 €uros pour le robot "Poultry") comprennent la production immobilisée des exercices suivants :

- 438 327 €uros pour l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- 1 070 840 €uros pour l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- 317 000 €uros pour l'exercice clos le 30 juin 2016,
- 123 500 €uros pour l'exercice clos le 30 juin 2015.

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 584 084	450 192		2 034 276
Immobilisations corporelles	544 833	7 099		551 931
Immobilisations financières	13 150	3 000		16 150
TOTAL	2 142 066	460 291		2 602 357

Amortissements et dépréciations d'actif

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 525 318	403 786	377 835	1 551 269
Immobilisations corporelles	233 237	73 310		306 547
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	1 758 555	477 096	377 835	1 857 816

La provision pour dépréciation constatée sur les frais de recherche et développement (robot "Poultry") a été reprise à la hauteur des dotations aux amortissements pour un montant de 377 835 €uros sur l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Etat des créances

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	13 800		13 800
Actif circulant et charges constatées d'avance	521 608	521 608	
TOTAL	535 408	521 608	13 800

Provisions pour dépréciation

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	2 836				2 836
Comptes financiers					
TOTAL	2 836				2 836

Produits à recevoir par poste du bilan

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	13 575
Disponibilités	
TOTAL	13 575

Charges constatées d'avance

- Néant.

Annexe des comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	2 027 468	0,50	1 013 734
Titres émis	2 027 467	0,50	1 013 733
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	4 057 935	0,50	2 027 468

En date du 31 janvier 2020, le Conseil d'Administration a constaté la réalisation partielle de l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 décembre 2017, d'un montant de 263 571 €uros, par la création de 405 493 actions de 0,50 €uro de valeur nominale unitaire (202 747 €uros), avec une prime d'émission d'un montant de 60 824 €uros.

En date du 22 décembre 2020, le Conseil d'Administration a constaté la réalisation d'une augmentation de capital par compensation avec des créances décidée par le Conseil d'Administration du 30 novembre 2020 agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2020, d'un montant de 1 621 974 €uros, par la création de 1 621 974 actions de 0,50 €uro de valeur nominale unitaire (810 987 €uros), avec une prime d'émission d'un montant de 810 987 €uros.

Les frais d'augmentation de capital, d'un montant de 33 100 €uros, ont été imputés sur le montant de la prime d'émission. Au 31 décembre 2020, Le solde net de la prime d'émission s'élève ainsi à 3 936 510 €uros.

Etat des dettes

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	234 344	130 133	104 211	
Dettes financières diverses	229 640	229 640		
Fournisseurs	329 294	329 294		
Dettes fiscales et sociales	363 711	363 711		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	3 684	3 684		
Produits constatés d'avance	41 092	41 092		
TOTAL	1 201 765	1 097 554	104 211	

Charges à payer par poste du bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes - établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	36 600
Dettes fiscales et sociales	76 882
Autres dettes	
TOTAL	113 482

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Ventilation du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	4 900	2,19 %
Ventes de produits finis	186 742	83,61 %
Prestations de services	300	0,13 %
Produits des activités annexes	31 398	14,06 %
TOTAL	223 341	100,00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexe des comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Engagements donnés

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Crédit-bail mobilier	12 431
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	12 431

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'emprunt souscrit auprès de la CAISSE D'EPARGNE, dont le capital restant dû au 31 décembre 2020 s'élève à 175 041 €uros, est garanti par :

- Une caution donnée par BPI FRANCE FINANCEMENT à hauteur de 60 %,
- Un gage de matériel et outillage pour un montant de 63 972,44 €uros,
- Un gage de matériel et outillage pour un montant de 63 972,44 €uros,
- Un gage de matériel et outillage pour un montant de 165 652,12 €uros.

L'emprunt souscrit auprès de la CAISSE D'EPARGNE, dont le capital restant dû au 31 décembre 2020 s'élève à 15 998 €uros, est garanti par une caution donnée à hauteur de 50 % par BPI FRANCE FINANCEMENT.

L'emprunt souscrit auprès de la CAISSE D'EPARGNE, dont le capital restant dû au 31 décembre 2020 s'élève à 15 896 €uros, est garanti par une caution donnée à hauteur de 50 % par BPI FRANCE FINANCEMENT.

Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires relatifs à la vérification des comptes annuels 2020 sont comptabilisés en charges pour 15 000 €uros H.T.

Annexe des comptes annuels (suite)

INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT-BAIL

Tableaux financiers relatifs aux contrats de crédit-bail en cours

Redevances payées	Immobilier	Matériel et outillage	Autres immobilisations	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs			15 353	15 353
Montants de l'exercice			10 900	10 900
Sous-total			26 253	26 253

Redevances restant dues	Immobilier	Matériel et outillage	Autres immobilisations	TOTAL
A 1 an au plus			8 442	8 442
Entre 1 et 5 ans			3 989	3 989
A plus de 5 ans				
Sous-total			12 431	12 431

Valeur résiduelle	Immobilier	Matériel et outillage	Autres immobilisations	TOTAL
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans				
A plus de 5 ans				
Sous-total				

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Matériel et outillage	Autres immobilisations	TOTAL
TOTAL			38 684	38 684

Comparaison de coûts pour les mêmes acquisitions en pleine propriété

	Immobilier	Matériel et outillage	Autres immobilisations	TOTAL
Valeur d'origine			38 248	38 248
Cumuls des dotations antérieures			13 570	13 570
Dotations de l'exercice			10 794	10 794
Valeur nette comptable			13 884	13 884

Annexe des comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Four. rrr à obtenir	12 354
Produits à recevoir	1 221
TOTAL	13 575

Charges à payer

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Four. fact. non parvenues	36 600
TOTAL	36 600

Dettes fiscales et sociales	Montant
Prov. congés payés	44 565
Prov. rtt	3 691
Prov. ch. sociales sur cp	17 815
Prov. ch. soc. sur rtt	1 522
Autres ch. sociales à payer	3 289
Taxe d'apprentissage	3 314
Formation continue	2 685
TOTAL	76 882

Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Prod. constatés d'avance	41 092
TOTAL	41 092